

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Territoire de Belfort
DANJOUTIN

N° 196/2022

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Occupation du domaine public
Autorisation**

Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

La requête par laquelle Monsieur Maxime WERLE, domicilié 1 rue Fernand Papillon, 90000 BELFORT, sollicite l'autorisation d'installer un camion Food Truck de La Casa de Paella, sur le parking de la Salle Polyvalente rue du Général de Gaulle à Danjoutin

Le règlement de voirie communale adoptée le 12 novembre 2001

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2

Le code de la voirie routière

La délibération du 04 avril 2022 relative à la redevance d'occupation du domaine public

L'arrêté n° 123/2022 du 12 mai 2022

ARRÊTE

Article 1

La présente autorisation est valable à compter du mercredi 12 octobre 2022 avec une période d'essai d'un mois.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort et affiché aux lieux habituels. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à

- Monsieur Maxime WERLE, 1 rue Fernand Papillon, 90000 BELFORT
contact@lacasadepaella.com
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Président du Service des Gardes Champêtres
- Services techniques de la commune de Danjoutin
- Service comptabilité de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 28 septembre 2022

Le Maire,

Emmanuel FORMET

Transmis en Préfecture le 29/9/2022
Notifié le 29/9/2022


